



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
(DRH)**

**Sous-direction des carrières, des parcours et de la
rémunération des personnels
(SD2)**

Bureau des personnels techniques et d'inspection des
affaires sanitaires et sociales
(SD2C)

Personnes chargées du dossier :

Mme Joëlle CHARTIER (Tél : 01.40.56.80.97)

M. Juan-Carlos FIGUEROA (Tél : 01.40.56.84.12)

M. Michel JIMENEZ (Tél : 01.40.56.83.94)

La ministre des affaires sociales et de la santé
La ministre du travail, de l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue social
La ministre des familles, de l'enfance et des droits
des femmes
Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de
service de l'administration centrale

Mesdames et Messieurs les directeurs des
Etablissements publics relevant du ministère des
affaires sociales et de la santé

NOTE DE SERVICE N° DRH/SD2C/2016/91 du 29 mars 2016 relative aux tableaux d'avancement au grade de médecin général de santé publique et de médecin inspecteur en chef de santé publique au titre de l'année 2016

Classement thématique : administration générale

Date d'application : immédiate

Résumé : Tableaux d'avancement dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique / Mutations.
Mots clés : Commission administrative paritaire du 15 octobre 2015.
Textes de références : - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat. - Décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique. - Note de service n° DRH/SD2/2015/109 du 10 juin 2015 relative à l'élaboration des tableaux d'avancement au titre de l'année 2016 pour les personnels des corps administratifs ¹ et techniques des ministères chargés des affaires sociales, du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et des corps techniques et pédagogiques, du corps de l'inspection de la jeunesse et des sports, des corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail.
Textes abrogés ou modifiés : Néant
Annexes : - Annexe 1 : Arrêté portant inscription au tableau d'avancement au grade de médecin général de santé publique au titre de l'année 2016. - Annexe 2 : Arrêté portant inscription au tableau d'avancement au grade de médecin inspecteur en chef de santé publique au titre de l'année 2016.

I – Mutations :

Liste des agents dont la demande de mutation a été acceptée après avis de la CAP :

Nom, Prénom	Affectation administrative actuelle	Affectation obtenue
JAN Anabelle	ARS Rhône-Alpes – DT Loire	ARS Rhône-Alpes - Siège
FRITSCH Pascale	Disponibilité	Direction Générale de la Santé
REY-QUINIO Catherine	ARS Ile-de-France – DT Hauts-de-Seine	ARS Ile-de-France - Siège
THEIS Ivan	ARS Midi-Pyrénées - Siège	ARS Midi-Pyrénées – DT Tarn
VILLARUBIAS Marie-Pierre	ARS Rhône-Alpes – Siège	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Siège

II - Prise en charge par voie de détachement :

La CAP a accepté la demande de prise en charge par voie de détachement dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique de :

-Mme Fabienne HABERT, médecin territorial hors classe du Conseil Général des Hauts-de-Seine,

-Mme Catherine MARTHE-ROSE, médecin territorial hors classe du Conseil Général de l'Essonne,

sous réserve qu'elles suivent la formation d'adaptation à l'emploi prévue par l'article 9 de l'arrêté du 30 avril 1997 relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique et la formation d'inspection-contrôle prévue par le décret n° 2011-70 du 19 janvier 2011 fixant les conditions de désignation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé et relatif au contrôle des établissements et services médico-sociaux et de certains lieux de vie et d'accueil.

La CAP a émis un avis défavorable à la demande de prise en charge par voie de détachement dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique de :

-Mme Corinne GOUTHIERE, médecin territorial hors classe du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

III – Intégration directe :

La CAP a émis un avis défavorable à la demande d'intégration directe dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique de :

-Mme Marie-Christine BINOT, médecin territorial en détachement sur contrat à la DRJSCS Ile-de-France.

IV – Avancements de grade :

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un exemplaire des tableaux d'avancement aux grades de médecin général de santé publique et de médecin inspecteur en chef de santé publique, au titre de l'année 2016.

Vous voudrez bien assurer la diffusion de la présente note de service aux médecins inspecteurs de santé publique placés sous votre autorité.

Pour les ministres et par délégation
L'adjoint au chef du bureau des personnels techniques et
d'inspection des affaires sanitaires et sociales

Signé
Alain SAULNIER



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

ARRÊTE N° 191

Portant nomination par tableau d'avancement au grade de médecin général de santé publique au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

La ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Vu ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique,

Vu l'arrêté fixant les taux de promotion dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique géré par le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports pour les années 2016, 2017 et 2018,

Vu l'avis émis le 15 octobre 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des médecins inspecteurs de santé publique,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les médecins inspecteurs en chef de santé publique dont les noms suivent, sont nommés par inscription au tableau d'avancement en qualité de médecin général de santé publique, au titre de l'année 2016 :

Mme Catherine BALDI	Détachée
M. Pierre BLAISE	Détaché COMEX – ARS Pays-de-la-Loire
Mme Laurence COULON	ARS PACA
Mme Anne-Marie GAILHAGUET	ARS PACA/DD Vaucluse
Mme Brigitte GUIRAUDIE	ARS Ile-de-France/DD Paris
Mme Dominique HISTACE	ARS Pays-de-la-Loire/DD Maine-et-Loire
M. Jean-Bernard LAPORTE-ARRAMENDY	ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes/DD Pyrénées-Atlantiques
Mme Bénédicte LE BIHAN	ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes /DD Gironde
Mme Catherine LE GOUHIR	Détachée
M. Sylvain LERASLE	AS Océan Indien
Mme Sylvie PETERS	ARS Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine/DD Marne
M. Olivier PUECH	ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
M. Eric REGNAUT	ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
M. Cyril ROUSSEAU	ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
M. Jean-Luc TERMIGNON	Direction Générale de la Santé
Mme Elaine VANHECKE GRAVEREAU	Direction Générale de la Santé

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 22 mars 2016

Pour les ministres et par délégation
La Cheffe du bureau des personnels techniques et
d'inspection des affaires sanitaires et sociales

signé

Emmanuelle BURGEI



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

ARRÊTE N° 192

Portant nomination par tableau d'avancement au grade de médecin inspecteur en chef de santé publique au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé
La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
La ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Vu ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 modifié relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique,

Vu l'arrêté fixant les taux de promotion dans le corps des médecins inspecteurs de santé publique géré par le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports pour les années 2016, 2017 et 2018,

Vu l'avis émis le 15 octobre 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des médecins inspecteurs de santé publique,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Les médecins inspecteurs de santé publique dont les noms suivent, sont nommés par inscription au tableau d'avancement en qualité de médecin inspecteur en chef de santé publique, au titre de l'année 2016 :

Mme Frédérique ALLAIRE	ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
Mme Nelly BLANCHET	ARS PACA/DD Hautes-Alpes
M. Stéphane EROUART	ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Mme Michèle LEFEVRE	ARS Auvergne-Rhône-Alpes/DD Loire
M. Jean LE TRIBROCHE	ARS Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Mme Emmanuelle NININ	ARS Pays-de-la-Loire
Mme Elisabeth ROCHE-LAURENCE	Direction Générale de la Santé

Article 2 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 22 mars 2016

Pour les ministres et par délégation
La Cheffe du bureau des personnels techniques et
d'inspection des affaires sanitaires et sociales

Signé

Emmanuelle BURGEI